



Municipalité Sainte-Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance tenue le 8 mars 2022, le conseil municipal a déposé le projet de règlement suivant, savoir :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 622-2022

RÈGLEMENT RELATIF À L'AUTORISATION D'UTILISER DES COMMERCE MOBILE DE RESTAURATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 9e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux

**Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale
et greffière-trésorière**